

---

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 26 NOVEMBRE 2020, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

<b>Présences :</b>	Isabelle Boucher Patricia Bourgault Lane Chamberland Gerald R. Cutting Dominique Dorion Jocelyne Faucher André Forest Jacques Fortier Marie-Paule Gendron Diane Gingras Rachel Hunting Michel Lafrance Patrice Lamarre Marie-Claude Rodrigue Denis Roussel Serge Therrien Alain Thivierge Stéphane Tremblay Raymonde Vaillancourt	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre observateur Administrateur Administrateur Président Membre observateur Vice-présidente Administrateur Invité Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président-directeur général Administrateur
<b>Absences motivées :</b>	Caroline Germain Michel Kinumbe Elungu	Administrateur Administrateur
<b>Invités :</b>	Pascale Bélisle Robin Marie Coleman Paul Morin	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques Présidente-directrice générale adjointe Directeur scientifique de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 50<sup>e</sup> assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

---

### 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par vidéoconférence Zoom le 29 octobre 2020
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés
    - 6.1.1 Rapport annuel du comité de prestation de soins et de services aux usagers 2019-2020

6.1.2 Révision du processus de planification annuelle 2020-2022

**6.2 Assurer la qualité des soins et services**

**6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

**6.4 Utiliser judicieusement les ressources**

**6.5 Intégrer la mission universitaire**

6.5.1 Rapport annuel de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux

**7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**

7.1 Comité de vigilance et de la qualité du 4 novembre 2020

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 12 novembre 2020

7.3 Comité des ressources humaines et des communications du 20 novembre 2020

7.4 Comité de gouvernance et d'éthique du 24 novembre 2020

**8. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***

**8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

8.1.2 Nomination de chefs de départements et de services

8.1.3 Directive sur la nomination (incluant renouvellement et ajout de privilèges) des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

8.1.4 Permis d'exploitation - Révision

8.1.5 Procédure d'auto-évaluation du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres

8.1.6 Nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil

**8.2 Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Nomination d'un membre au comité de prestation de soins et de services aux usagers

8.2.2 Nominations au comité d'éthique clinique et organisationnelle

**8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

**8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

8.4.1 Contrat d'une ressource intermédiaire Place Sanborn

**8.5 Intégrer la mission universitaire**

8.5.1 Nomination d'un nouveau chercheur au Centre de recherche sur le vieillissement

8.5.2 Nomination de nouveaux chercheurs au Centre de recherche du CHUS

8.5.3 Nomination de nouveaux chercheurs à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux

**9. Divers**

**10. Huis clos**

10.1 Demande de modification d'autorisation d'emprunt (novembre 2020 à janvier 2021)

10.2 Demande d'autorisation d'emprunt - exploitation (décembre 2020 à juin 2021)

10.3 Cadres supérieurs

**11. Clôture de la séance**

---

**3.0 Période de questions du public**

---

Aucune question n'est soumise.

#### **4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue par vidéoconférence Zoom le 29 octobre 2020**

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 OCTOBRE 2020 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ**

##### **Suivis de la séance ordinaire tenue le 29 octobre 2020**

Aucun suivi n'est mentionné.

#### **5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général**

---

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général pour la période du 29 octobre au 26 novembre 2020 a été transmis aux membres.

Le président-directeur général fait part des différentes activités ayant eu lieu.

#### **6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

---

##### **6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**

###### 6.1.1 Rapport annuel du comité de prestation de soins et de services aux usagers 2019-2020

Le président invite M. André Forest, président du comité de vigilance et de la qualité, à présenter le rapport annuel du comité de prestation de soins et de services aux usagers 2019-2020.

Il débute en présentant le mandat du comité qui a pour fonction de rechercher, de développer et de promouvoir des moyens visant à :

- Identifier et analyser les risques d'incident ou d'accident en vue d'assurer la sécurité des usagers et, plus particulièrement dans le cas des infections nosocomiales, en prévenir l'apparition et en contrôler la récurrence;
- S'assurer qu'un soutien est apporté à la victime et à ses proches;
- Assurer la mise en place d'un système de surveillance, incluant la constitution d'un registre local des incidents et des accidents aux fins d'analyse des causes des incidents et accidents, et recommander au conseil d'administration de l'établissement la prise de mesures visant à prévenir leur récurrence ainsi que la prise de mesures de contrôle, s'il y a lieu (article 183.2 de la LSSSS).

Monsieur Forest présente en détail les principales réalisations et recommandations faites tout au cours de l'année 2020-2021.

Il conclut en mentionnant que les membres du comité de vigilance et de la qualité soulignent la qualité du travail du comité de la prestation sécuritaire des soins et services aux usagers et ils sont très satisfaits des résultats.

###### 6.1.2 Révision du processus de planification annuelle 2020-2022

La planification annuelle de l'établissement présente les orientations et les priorités selon les besoins de la population, le développement des services, les enjeux provenant des directions et des trajectoires, l'inventaire des risques organisationnels et les priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les objectifs à atteindre sont déclinés dans les directions. Une boucle de validation est réalisée lors de l'exercice annuel afin de veiller à ce que les indicateurs soient pertinents pour les équipes et se rapprochent de notre Vrai Nord.

À la lumière des constats effectués au cours de la dernière année et du contexte particulier lié à la COVID-19, le comité de direction a accepté l'idée de prolonger le plan annuel 2020-2021 jusqu'en 2022. La Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat a donc élaboré une proposition de démarche allégée de planification bisannuelle (voir pièce jointe).

Cette proposition de prolonger la planification annuelle jusqu'en 2022 s'inscrit notamment dans une démarche organisationnelle de révision des cycles de gestion de l'année en cours afin de minimiser les demandes auprès des gestionnaires et d'accentuer leur proximité auprès des équipes.

## **6.2 Assurer la qualité des soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## **6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## **6.4 Utiliser judicieusement les ressources**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## **6.5 Intégrer la mission universitaire**

### **6.5.1 Rapport annuel de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux 2019-2020**

Le président invite M. Paul Morin, directeur scientifique de l'institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (L'IUPLSSS) à se joindre aux membres pour présenter le rapport annuel 2019-2020.

Monsieur Morin informe les membres que l'IUPLSSS est composé de 58 professeurs chercheurs de huit universités et de 22 praticiens chercheurs ayant obtenu 6 272 800 \$ en subventions pour 28 projets en 2019-2020 ancrés dans les établissements, en partenariat avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et ancrés dans la communauté.

Il fait état des différents bilans pour les thématiques transversales suivantes :

#### **Agir pour et avec les usagers, leurs proches, les citoyens et les communautés**

- Développement de la version mobile de Baromètre: TRECK

#### ***Trajectoires de soins et services***

- Lancement du premier volume de la collection *Trajectoires de soins et services*, un outillage pour analyser et mesurer la performance des trajectoires;
- Accompagnement personnalisé offert aux CISSS et CIUSSS à venir;
- Partenariat : CIUSSS de l'Estrie – CHUS, CIUSSS de la Mauricie-Centre-du-Québec, le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal, l'École nationale d'administration publique et le MSSS.

#### ***Interventions et soins de proximité***

- En collaboration avec l'IUPLSSS du CIUSSS de la Capitale-Nationale, le Cadre de référence du MSSS « Améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services de proximité généraux et de santé mentale » a été rédigé.

#### ***COVID-19 : des équipes de recherche réactives***

- 15 projets de recherche liés à la COVID-9;
- À venir le 25 novembre prochain:

#### ***COVID-19 : Répercussions sur la résilience des communautés et l'adaptation des services***

**Projets nationaux**

- Collaboration à l'élaboration de deux guides ministériels :
  - le *Guide pratique à l'intention des infirmières cliniciennes qui travaillent dans un groupe de médecine de famille ou un groupe de médecine de famille universitaire*;
  - le *Guide pratique à l'intention des travailleurs sociaux issus d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux et qui travaillent dans un groupe de médecine de famille ou un groupe de médecine de famille universitaire*.

Monsieur Morin termine en informant les membres du nouveau site internet de l'IUPLSSS qui se retrouve via l'adresse : IUPSSS.CA.

Le président remercie M. Morin du beau travail accompli tout au long de l'année.

---

**7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

**7.1 Comité de vigilance et de la qualité du 4 novembre 2020**

Le président invite M. André Forest, président du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité.

**7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 12 novembre 2020**

Le président invite M. Lane Chamberland, président du comité, qui fait mention des sujets présentés au comité.

**7.3 Comité des ressources humaines et des communications du 20 novembre 2020**

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente du comité, à présenter les points qui ont fait l'objet d'une présentation au comité.

**7.4 Comité de gouvernance et d'éthique du 24 novembre 2020**

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation au comité.

---

**8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

**8.1 Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**

**8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

**8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

**RÉSOLUTION : CA 4860 à CA 4928 - 2020-11-26**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.2 Nomination de chefs de départements et de services

**RÉSOLUTION : CA 4843 - 2020-11-26**

Relative à la nomination des chefs de départements et de services

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que les médecins sont membres actifs au sein du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
  - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de départements et de services cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, formulée lors de sa rencontre du 10 novembre 2020;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :**
- La nomination du Dr Marco Sirois au poste de chef de service de chirurgie thoracique du département de chirurgie pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2024;
  - La nomination du Dr Marc-Antoine Despatis au poste de chef de service de chirurgie vasculaire du département de chirurgie pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2024;
  - La nomination du Dr Yves Collin au poste de chef de service de chirurgie générale du département de chirurgie pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2024;
  - La nomination du Dr Mohamed Halim au poste de chef de service de chirurgie cardiaque du département de chirurgie pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2024;
  - La nomination de la Dre Anne Meziat-Burdin au poste de chef du département de chirurgie pour un mandat de quatre (4) ans, effectif à partir de la nomination confirmée du conseil d'administration;
  - La nomination de la Dre Annick Michaud au poste de chef du département de psychiatrie pour un mandat de quatre (4) ans, effectif à partir du 8 janvier 2021;
  - La nomination du Dr Sébastien Chénier à titre de chef de service de génétique du département de médecine de laboratoire pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2024.

8.1.3 Directive sur la nomination (incluant renouvellement et ajout de privilèges) des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

**RÉSOLUTION : CA 4844 - 2020-11-26**

**Relative à la Directive sur la nomination (incluant renouvellement et ajout de privilèges) des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

**CONSIDÉRANT :**

- Un médecin ou un dentiste qui désire exercer sa profession dans un centre exploité par un établissement doit adresser au directeur général une demande de nomination ou de renouvellement de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du [paragraphe 1°](#) de l'[article 506](#) ( Article 237 LSSSS)

- L'article 238 de la LSSSS :

Le conseil d'administration accepte ou refuse la demande de nomination d'un médecin ou d'un dentiste en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement, du nombre de médecins et de dentistes autorisé dans le plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement, des ressources disponibles, des exigences propres à l'établissement et, le cas échéant, de la vocation suprarégionale de l'établissement déterminée par le ministre en vertu de l'[article 112](#).

Le conseil d'administration peut aussi refuser la demande de nomination en se fondant sur le fait que le médecin ou le dentiste a, au cours des trois années précédentes, omis de donner à ce conseil le préavis exigé en application de l'[article 254](#).

Le conseil d'administration peut également refuser la demande de nomination d'un médecin ou d'un dentiste en se fondant sur des critères de qualification, de compétence scientifique ou de comportement du médecin ou du dentiste, eu égard aux exigences propres à l'établissement.

Une demande de renouvellement de nomination ne peut être refusée par le conseil d'administration qu'en fonction des critères de qualification, de compétence scientifique ou de comportement du médecin ou du dentiste, eu égard aux exigences propres à l'établissement, et du respect des obligations rattachées à la jouissance des privilèges. Toutefois, elle peut être refusée si ce renouvellement ne peut s'effectuer sans respecter les conditions d'attribution d'un statut prévues au règlement pris en application du [paragraphe 3°](#) de l'[article 506](#).

- la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;
- la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);
- le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;;
- cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement

avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

- l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;
- cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la Directive sur la nomination (incluant renouvellement et ajout de privilèges) des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

#### 8.1.4 Permis d'exploitation - Révision

**RÉSOLUTION : CA 4845 - 2020-11-26**

**Relative au permis d'exploitation**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE DEMANDER :** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'ajouter une installation sous la dénomination CHSLD Leclerc;

**QUE :** le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'AUTORISER :** Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général, à signer, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.



8.1.5 Procédure d'auto-évaluation du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres

**RÉSOLUTION : CA 4846 - 2020-11-26**

**Relative à la Procédure d'auto-évaluation du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres**

- CONSIDÉRANT :**
- qu'instaurer un système d'auto-évaluation des pratiques, des besoins et des priorités au sein d'un conseil d'administration est une composante essentielle d'une saine gouvernance;
  - que le conseil d'administration doit faire preuve de leadership et donner l'exemple quant à l'importance de la performance au sein de l'établissement qu'il représente
  - la nécessité de bien encadrer le processus d'auto-évaluation;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
  - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la mise à jour de la procédure d'auto-évaluation du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres.

**8.2 Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Nomination d'un membre au comité de prestation de soins et de services aux usagers

**RÉSOLUTION : CA 4847 - 2020-11-26**

**Relative à Nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil**

- CONSIDÉRANT :**
- la fin de mandat actuel;
  - le niveau de représentation souhaité;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Madame Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil, à compter du 10 décembre 2020.

8.2.2 Nominations au comité d'éthique clinique et organisationnelle

**RÉSOLUTION : CA 4849 - 2020-11-26**

**Relative à la nomination de la présidente et de deux membres du comité d'éthique clinique et organisationnelle**

- CONSIDÉRANT :**
- le cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et les règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique et organisationnelle;
  - la recommandation du conseil multidisciplinaire pour la candidature de Mme Marie-Ève Nadeau;

- la recommandation du comité d'éthique clinique et organisationnelle lors de la rencontre du 3 novembre 2020;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Dre Perrine Garde Granger à titre de présidente du comité d'éthique clinique et organisationnelle (membre depuis octobre 2019) et Mmes Marie-Ève Nadeau (poste de membre du conseil multidisciplinaire) et Nathalie Fortin (poste de cadre intermédiaire), à titre de membres du comité d'éthique clinique et organisationnelle pour un mandat de trois (3) ans.

**8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

**8.4.1 Contrat d'une ressource intermédiaire Place Sanborn**

**RÉSOLUTION : CA 4850 - 2020-11-26**

**Relative au contrat d'une ressource intermédiaire – Place Sanborn**

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
  - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
  - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations avec la Résidence Place Sanborn;
  - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire, d'une valeur de plus de 19,1 millions de dollars canadiens (40 places), sur une période de dix (10) ans (durée de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement de cinq (5) années additionnelles, pour une valeur totale estimée à plus de 19 M\$ (total estimé sur dix (10) ans pour 40 places)).

## 8.5 Intégrer la mission universitaire

### 8.5.1 Nomination d'un nouveau chercheur au Centre de recherche sur le vieillissement

**RÉSOLUTION : CA 4851 - 2020-11-26**

**Relative à la nomination du Pr Karl Fernandes à titre de chercheur régulier au Centre de recherche sur le vieillissement**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif du Centre de recherche sur le vieillissement;
  - la pertinence de la thématique de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement;
  - que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Pr Karl Fernandes à titre de chercheur régulier au sein du Centre de recherche sur le vieillissement.

### 8.5.2 Nomination de nouveaux chercheurs au Centre de recherche du CHUS

**RÉSOLUTION : CA 4852 - 2020-11-26**

**Relative à la nomination de mesdames Magaly Brodeur et Catherine Malboeuf-Hurtubise à titre de nouveaux chercheurs au Centre de recherche du CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que la nomination de deux nouveaux chercheurs a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mesdames Magaly Brodeur et Catherine Malboeuf-Hurtubise à titre de nouveaux chercheurs au sein du Centre de recherche du CHUS.

8.5.3 Nomination de nouveaux chercheurs à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux

**RÉSOLUTION : CA 4853 - 2020-11-26**

**Relative à la nomination de Pre Josée Grenier et Pr Alfonso Santarpia à titre de chercheurs réguliers de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux;
  - la pertinence des domaines d'expertise des candidats à l'avancement de la programmation scientifique de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Pre Josée Grenier et Pr Alfonso Santarpia à titre de chercheurs réguliers à l'Institut de première ligne en santé et services sociaux.

---

**9.0 Divers**

Aucun point n'est présenté.

---

**10.0 Huis clos**

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de Mme Lyne Jutras et de Mme Pascale Bélisle.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation pour adoption à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées.

10.1 Demande de modification d'autorisation d'emprunt (novembre 2020 à janvier 2021)

**RÉSOLUTION : CA 4854 - 2020-11-26**

**Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement**

- CONSIDÉRANT :**
- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS jusqu'au 2 janvier 2021;
  - que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 2 novembre 2020;
  - que notre déficit cumulé au 31 mars 2020 est de 36 652 107 \$;
  - que notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 212 000 000 \$;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 212 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 2 janvier 2021.

10.2 Demande d'autorisation d'emprunt – exploitation (décembre 2020 à juin 2021)

**RÉSOLUTION : CA 4855 - 2020-11-26**

**Relative à la demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement**

- CONSIDÉRANT :**
- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS jusqu'au 19 juin 2021;
  - que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 22 décembre 2020;
  - que notre déficit cumulé au 31 mars 2020 est de 36 652 107 \$;
  - que les prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021 sont de (7 460 847) \$;
  - que notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 350 400 000 \$;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 350 400 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 19 juin 2021.

10.3 Cadres supérieurs

**RÉSOLUTION : CA 4856 - 2020-11-26**

**Relative à la révision du plan d'organisation**

- CONSIDÉRANT :**
- le désir de l'établissement de soutenir adéquatement l'ensemble des coordonnateurs d'hébergement;
  - le désir de l'établissement de renforcer la gouvernance de la Direction des programmes santé mentale et dépendance;
  - le désir de l'établissement d'assurer l'ensemble des opérations ainsi que la gestion adéquate des projets multiples pour l'ensemble du territoire;
  - l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux quant à la révision du plan d'organisation de l'établissement;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** l'ajout d'un poste de directeur adjoint au sein de la Direction des programmes santé mentale et dépendance, d'un poste de directeur adjoint au sein de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées et d'un poste de directeur adjoint au sein de la Direction des services techniques.

**RÉSOLUTION : CA 4857 - 2020-11-26**

**Relative à la nomination de la directrice des services généraux**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur des services généraux;
  - les connaissances et l'expérience Mme Chantal Gariépy au sein de la Direction des services généraux;
  - la recommandation unanime de la Direction générale pour la nomination dans ce poste de directrice;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Madame Chantal Gariépy à titre de directrice des services généraux.

**RÉSOLUTION : CA 4858 - 2020-11-26**

**Relative à la prolongation du mandat de M. Paul Morin à titre de directeur scientifique de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux**

- CONSIDÉRANT :**
- que M. Paul Morin occupe déjà les fonctions de directeur scientifique de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux;
  - que son mandat arrive à échéance;
  - que le processus de sélection pour trouver le successeur de M. Paul Morin n'a pas donné les résultats escomptés;
  - que M. Paul Morin accepte de poursuivre son mandat jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard et que nous avons le soutien de l'Université de Sherbrooke;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** la prolongation du mandat de M. Paul Morin à titre de directeur scientifique de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard.

10.4 Conflits d'intérêts

**RÉSOLUTION : CA 4859 - 2020-11-26**

**Relative au règlement sur la gestion des conflits d'intérêts du personnel d'encadrement**

- CONSIDÉRANT :**
- la correspondance ministérielle concernant l'application des articles 234 et 235 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);
  - l'obligation de soumettre un projet de règlement relatif aux articles 234 et 235 de cette loi;
  - l'obligation de chaque établissement de s'assurer du respect des bonnes pratiques de gestion notamment en ce qui concerne les sujets relatifs aux conflits d'intérêts;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le règlement sur la gestion des conflits d'intérêts et la procédure de déclaration et gestion d'un conflit d'intérêts.

---

### **11.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

---

Jacques Fortier, président

---

Stéphane Tremblay, secrétaire